

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE
PASSATION DES MARCHES DE LA KADEY

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 003 BIS/AONO/CDPM/KADEY/2025 DU 25 MARS 2025

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL DE

DEPARTEMENT DE LA KADEY

NDELELE, DEPARTEMENT
DE LA KADEY, REGION DE L'EST.

KADEYDIVISION

DIVISIONAL TENDERS BOARD

COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE PASSATION DES MARCHES

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC

(BIP) EXERCICE 2025

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) Exercice 2025, le Préfet du Département de la Kadey, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministre des Affaires sociales, Maître d'Ouvrage, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction du centre social de NDELELE, Département de la Kadey, Région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'ensemble des travaux comprend notamment:

1. Travaux préparatoires;
2. Terrassement ;
3. Fondations ;
4. Maçonnerie - Béton armé en élévation ;
5. Charpente – Couverture, Bardage
6. Menuiserie Métallique ;
7. Electricité ;
8. Peinture.
9. Aménagements – VRD ;

3- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais intéressées, justifiant des capacités techniques, financières et juridiques.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) exercice 2025.

5- Allotissement

Les travaux sont regroupés en lot unique:

6- MONTANT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel des travaux est de vingt cinq (25 000 000) FCFA.

7- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au secrétariat particulier du Préfet de la Kadey dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA, payable à la Recette des finances de Batouri.

8- REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé au secrétariat particulier du Préfet de la Kadey, au plus tard le _____ à 10 heures précises et devra porter la mention suivante :

22/04/22

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 503B18/AONO/CDPM/KADEY/2025 DU 25 MARS 2025

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL DE
NDELELE, DEPARTEMENT
DE LA KADEY, REGION DE L'EST.

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission. Ladite caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

10- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera dans la salle de réunions des services du Préfet de la Kadey, Maître d'Ouvrage, le 22/04/25 à 11 heures précises, par la Commission Départementale de Passation des Marchés de la Kadey, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

11- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a- **Offre administrative**

1. Absence de la caution de soumission ;
2. Pièce falsifiée ;
3. Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48h réglementaire ;

b- **Offre technique**

1. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
2. N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.
3. Non possession en propre ou en location d'un véhicule de liaison de type pick-up ou camionnette (pièces justificatives : copie certifiée au transport de la carte grise si matériel en propre, contrat de location certifié par une administration compétente (Préfecture, Sous-préfecture) assortie de la copie certifiée au transport de la carte grise si matériel en location)

c- **Offre financière**

1. Absence dans le sous-détail des prix, d'un prix unitaire quantifié ;
2. Omission dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis, d'un prix d'une tâche quantifiée.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères essentiels de qualification :

Les critères, explicités dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- | | |
|--|---------|
| 1. la capacité financière ; | Oui/Non |
| 2. Les références de l'Entreprise ; | Oui/Non |
| 3. Le matériel et les équipements essentiels ; | Oui/Non |
| 4. L'expérience du personnel d'encadrement ; | Oui/Non |
| 5. L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet. | Oui/Non |

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre vingt dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

13- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission **d'un montant de 2% du montant prévisionnel**, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

14- DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution est de **quatre (04) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement et aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès au site. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les travaux.

Il revient au soumissionnaire de proposer dans son offre, un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué. Le délai contractuel est celui proposé dans l'offre du Cocontractant.

15- Nombre maximum des lots :

Une entreprise peut être attributaire de l'unique lot.

16- Attribution de la lettre-commande:

Sous réserve des cas d'annulation ou d'appel d'offres infructueux prévus par le Code des marchés Publics (Articles 34 et 35), l'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire le moins-disant dont l'offre, ayant satisfait à tous les critères éliminatoires, aura été jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat particulier du Préfet de la Kadey.

AMPLIATIONS :

Batouri, Le 25 MARS 2025

- ✓ DD-MINMAP/KADEY;
- ✓ ARMP/EST;
- ✓ CDPM/KADEY ;
- ✓ IAEB;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

